



Convention on
Biological Diversity

Atelier de l'Afrique centrale pour mettre en œuvre le Plan stratégique pour la diversité biologique par le biais des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité

Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

Secrétariat de la CDB
19 – 23 juin 2011.





CBD

Statut et tendances de la biodiversité

Selon les troisièmes Perspectives mondiales de la diversité biologique (PMDB-3) :

→ Les écosystèmes terrestres sont en déclin ex.

→ les *forêts*, qui occupent 31% de la surface terrestre et contiennent près de la moitié de toutes les espèces terrestres, continuent d'être perdues à un taux élevé, bien que dans certains pays ce taux soit en ralentissement. Les pertes sont plus fortes en Amérique du Sud et en Afrique, quoique certains gains aient été enregistrés en Europe et en Asie.

→ les *savanes et les prairies* démontrent également de fortes baisses. Des pertes se font sentir en Amérique du Nord, au Brésil et en Afrique australe (terres boisées miombo).

→ Les écosystèmes d'eaux continentales sont également à haut risque, les zones humides étant perdues à un taux alarmant, et bien que les tendances soient variables, la qualité de l'eau en général est menacée par la pollution. La fragmentation demeure également un problème important.

→ Les écosystèmes marins et côtiers continuent de décliner. Les habitats côtiers sont sous la pression exercée par le développement et la pollution, les mangroves poursuivent leur déclin bien qu'à un taux ralenti, et les écosystèmes d'eau profonde sont menacés.



Statut et tendances de la biodiversité

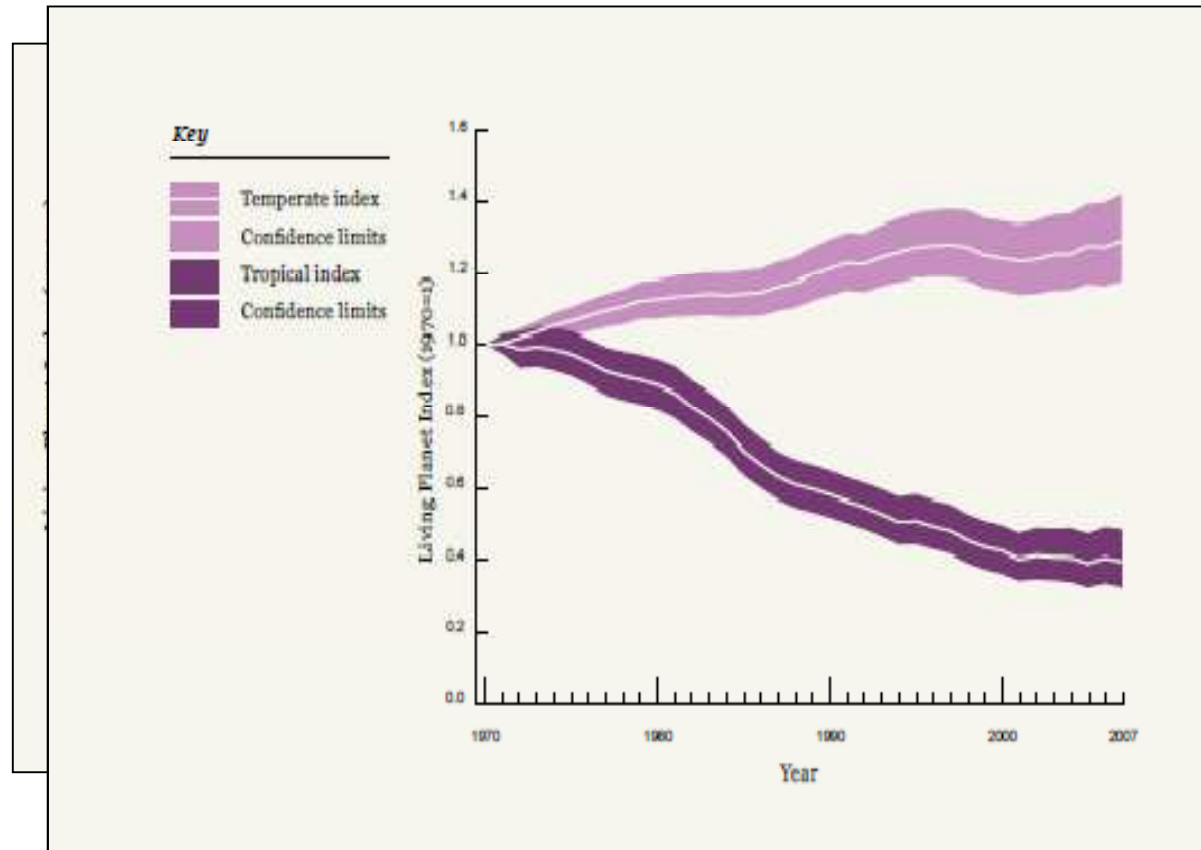
Selon les troisièmes Perspectives mondiales de la diversité biologique (PMDB-3) et le Rapport de la Planète vivante (2010) :

→ Les populations de vertébrés sauvages ont globalement diminué de 30% entre 1970 – 2007, avec des déclinés plus abruptes dans les tropiques (59%) et les systèmes d'eau douce (41%), et une augmentation des espèces tempérées (29%)

→ Toutes les espèces évaluées quant à leur risque d'extinction voient en fait ce risque s'empirer. Entre 12% et 55% de groupes sélectionnés de vertébrés, d'invertébrés et de plantes sont présentement menacés d'extinction

→ Les espèces d'oiseaux et de mammifères utilisés comme nourriture et à des fins médicinales sont les plus à risque

Tendances



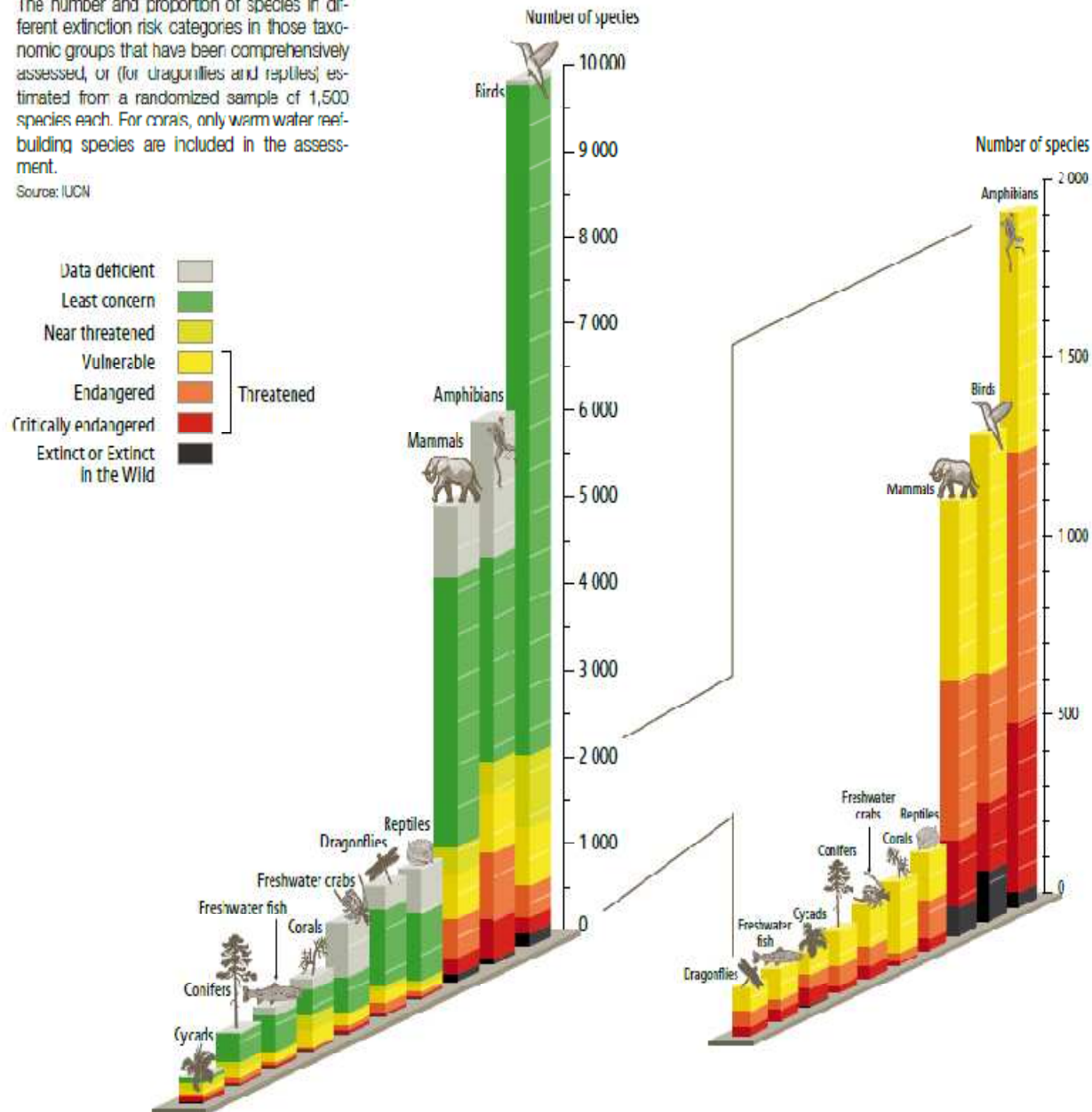
- L'Indice de la Planète vivante de la WWF montre un déclin global des espèces d'oiseaux, de mammifères, de poissons, de reptiles et d'amphibiens de 30% (1970 – 2007)



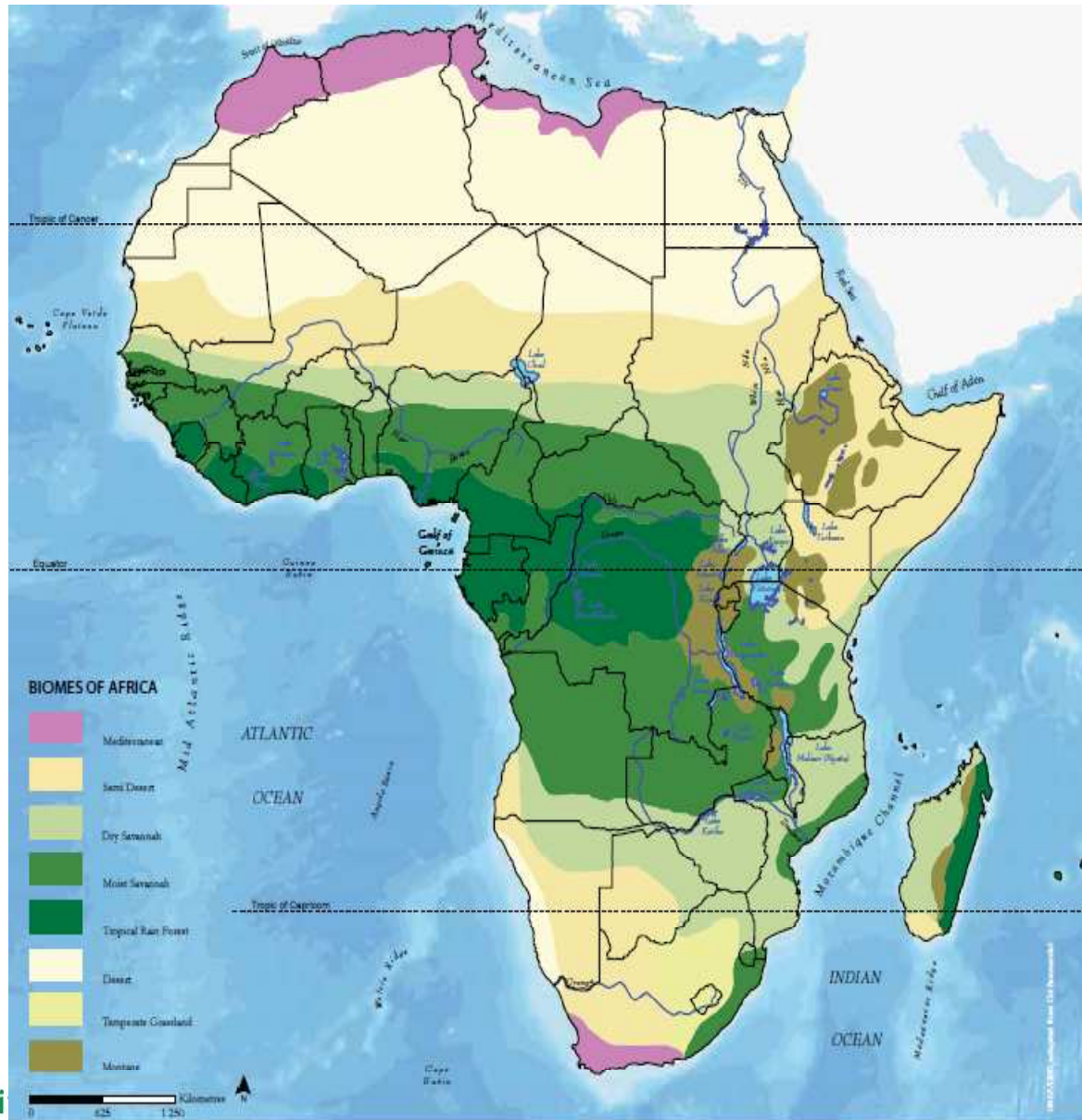
Les catégories de risque d'extinction de l'UICN : chiffres et proportions

The number and proportion of species in different extinction risk categories in those taxonomic groups that have been comprehensively assessed, or (for dragonflies and reptiles) estimated from a randomized sample of 1,500 species each. For corals, only warm water reef-building species are included in the assessment.

Source: IUCN



Les biomes de l'Afrique



Statut et tendances de la biodiversité - Afrique

CBD

Selon les Deuxièmes perspectives africaines de l'environnement (2006) et l'Atlas de l'évolution de l'environnement africain (2008):

- En Afrique, la situation générale de la biodiversité est bonne et il existe toujours une opportunité d'intervenir de manière proactive, cependant :
 - environ la moitié des systèmes terrestres du continent ont été réduits de 50% ou plus par l'agriculture, l'urbanisation ou la dégradation
 - 120 espèces de plantes sont disparues, combiné à 1773 autres qui sont menacées d'extinction
- En Afrique centrale, la biodiversité fait face à plusieurs menaces, y compris :
 - le commerce accru de la viande de brousse et la chasse illégale
 - la destruction des habitats y compris celle due aux activités d'exploitation forestière et à l'empiètement des humains pour l'établissement et l'agriculture
 - la maladie



Les moteurs de changement

- L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire reconnaît 5 principales causes de la perte de la biodiversité :
 - Perte, transformation et fragmentation des habitats
 - Surexploitation des espèces sauvages
 - Pollution
 - Changements climatiques
 - Espèces exotiques envahissantes



Perte, transformation et fragmentation des habitats

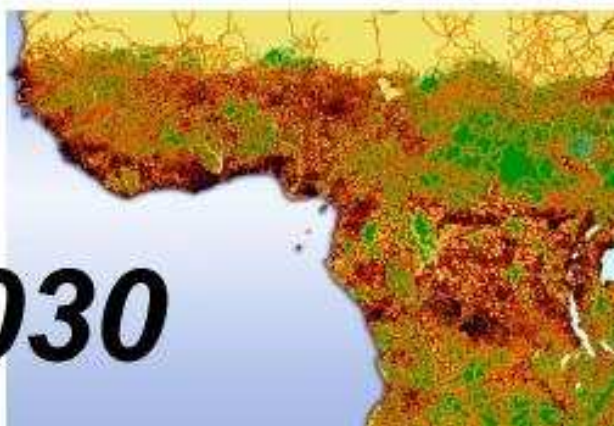
- Considérée comme la première et la plus envahissante des causes anthropiques de perte de la biodiversité
- Les conséquences sur la biodiversité sont grandes dans les zones où les populations/activités humaines coïncident avec les zones de grande valeur en biodiversité
- Survient plus communément suite à l'établissement humain, l'agriculture et l'activité industrielle humaine
- Des déclin persistents dans divers habitats tels que les forêts, les prairies, les terres arbustives et les zones humides
- La fragmentation de l'habitat est un enjeu sérieux pour plusieurs espèces : de petits fragments ne peuvent que supporter de petites quantités d'espèces, menant à l'extinction
- La fragmentation peut modifier la structure des habitats, les rendant ainsi moins adéquats pour certaines espèces



today



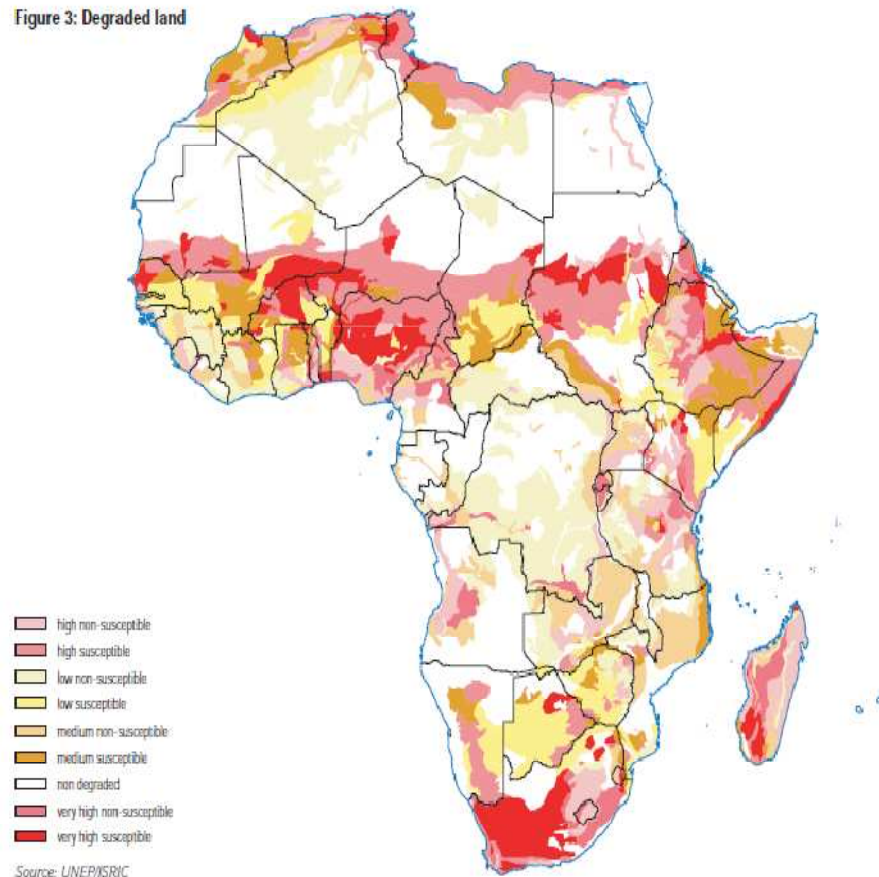
2030



**Fragmentation de l'habitat des
grands singes en Afrique
centrale**

Living in harmony with nature

Figure 3: Degraded land



Terres dégradées en Afrique



Surexploitation des espèces sauvages

- Les populations humaines croissantes augmentent les pressions sur la biodiversité par l'utilisation non durable
- Les espèces les plus couramment surexploitées sont les poissons et les invertébrés, les arbres, les espèces de viande de brousse et les espèces médicinales végétales et animales
- La plupart des pêcheries industrielles sont presque complètement ou complètement exploitées et il a été découvert que la majorité des écosystèmes marins ne récupèrent pas complètement d'un épuisement sévère



Living in harmony with nature

• Les produits forestiers non ligneux sont aussi à risque

International Decade on Biodiversity



Le cerisier africain/Stinkwood : Prunus Africana est une plante médicinale importante



Le Rhinocéros noir d'Afrique de l'Ouest est disparu



Les gorilles pourraient disparaître dans les prochaines 10 – 15 années pour cause de maladie, de destruction de leur habitat et de surexploitation

Living in harmony with nature



La pollution y compris celle due à l'excès d'éléments nutritifs

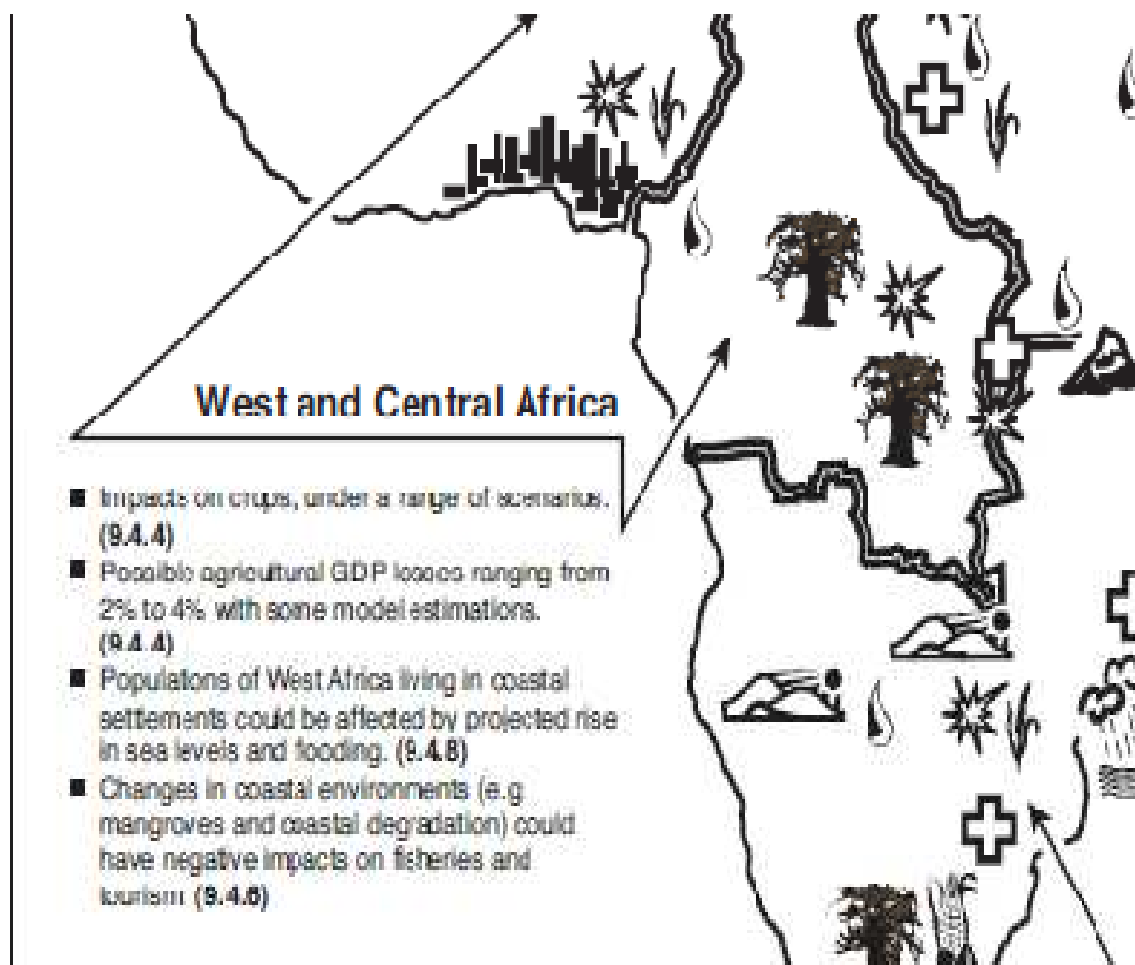
- Provient des activités humaines telles que l'agriculture et l'industrie
- La disponibilité excessive en éléments nutritifs peut conduire certaines plantes à en réprimer d'autres, modifiant ainsi la composition des espèces
- Le ruissellement provenant des terres cultivables, des eaux usées et du drainage des tempêtes menace les écosystèmes marins et

côtiers



Changements climatiques

- Affectent déjà la biodiversité, avec les écosystèmes montrant déjà des signes négatifs
- Conséquences prévues en Afrique :
 - 5000 espèces pourraient être touchées, la plupart perdant jusqu'à 90% de leur distribution géographique
 - Les espèces en danger critique d'extinction seront davantage menacées
 - Les habitats marins et côtiers, les lacs et les zones humides seront affectés négativement
 - Les écosystèmes de prairies seront aussi affectés négativement
 - Des conséquences négatives sur les systèmes agricoles sont aussi attendues (particulièrement pour les systèmes marginaux et pluviaux)
 - Des conséquences tout particulièrement pour les communautés pauvres et vulnérables (santé, alimentation, sécurité alimentaire, moyens de subsistance)



Conséquences attendues des changements climatiques en Afrique occidentale et centrale (selon le Quatrième rapport d'évaluation du GIEC)

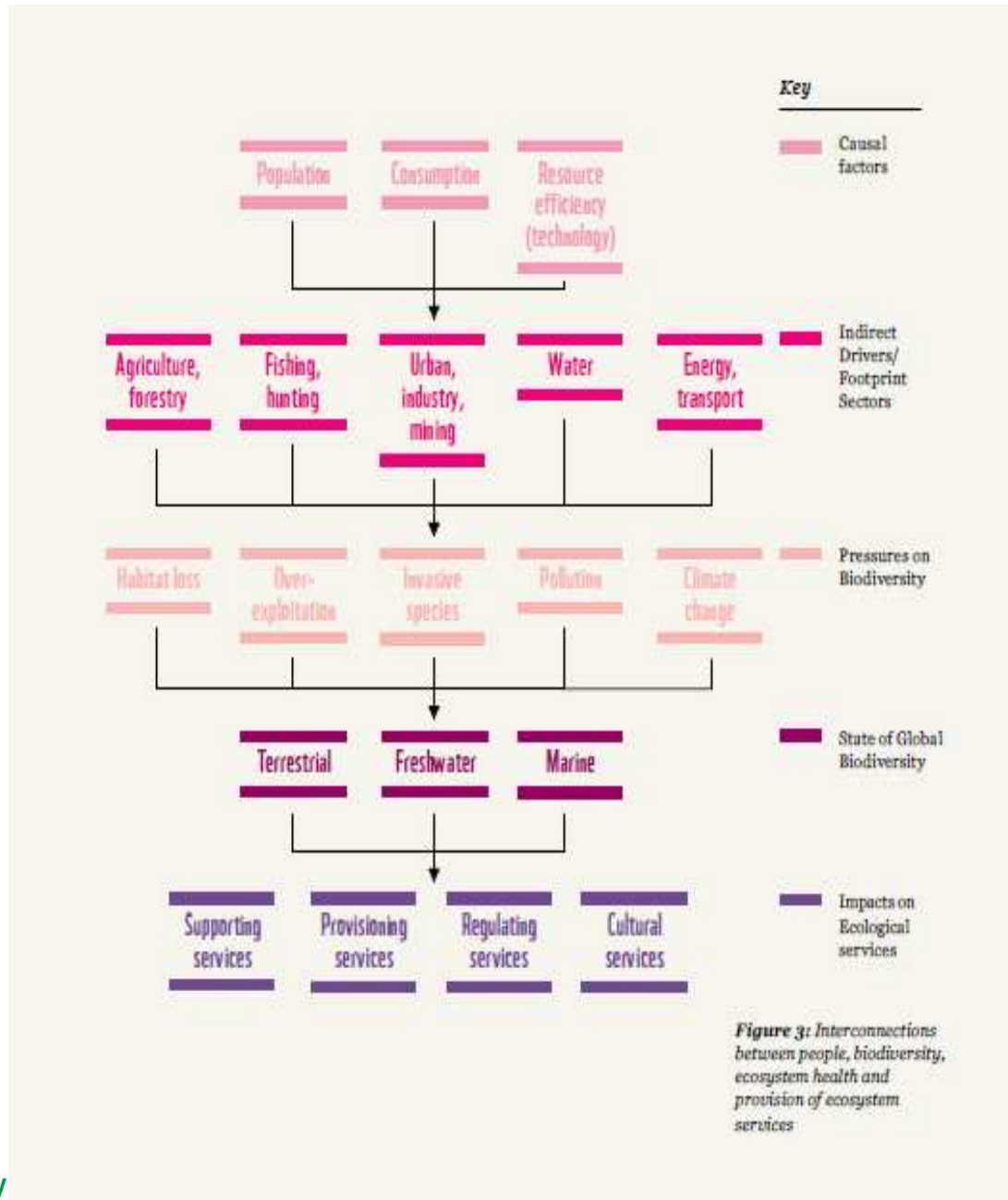


Espèces exotiques envahissantes

- Les introductions peuvent être intentionnelles ou fortuites
- L'implantation et la propagation modifient les espèces et les habitats, et peuvent engendrer des conséquences majeures sur la biodiversité et parfois l'économie
- Cause majeure d'extinction, spécialement sur les îles et dans les habitats d'eau douce
- La conscience du besoin d'agir augmente mais une mise en œuvre efficace est toujours manquante
- Exemple : La jacinthe d'eau dans le Lac Victoria : couvre 90% de la superficie du lac, représente une source majeure de perturbation pour la biodiversité locale et coûte des millions à l'économie locale



Aedes albopictus (moustique asiatique tigré), associé à la fièvre de dengue, fût en premier lieu introduit par le transport d'une cargaison de pneus entre le Japon et l'Afrique du Sud en 1989. Dès 1999, on retrouvait ces moustiques à Douala, le port commercial principal du Cameroun



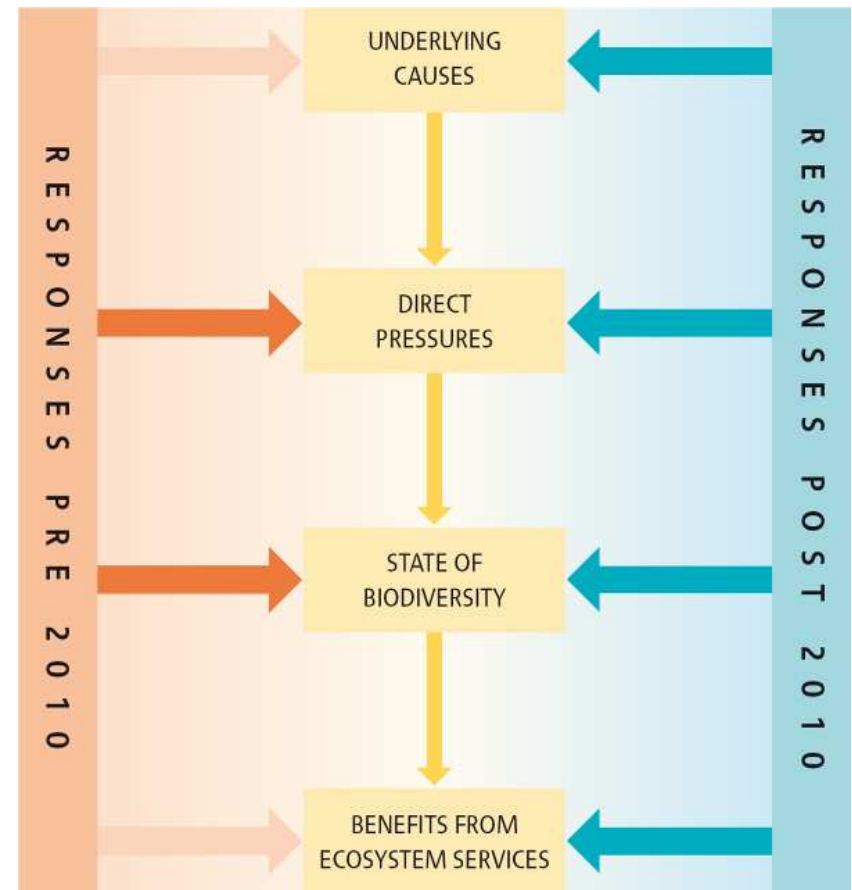
Conséquences sur la biodiversité : des facteurs causaux aux conséquences sur les services écosystémiques



La réponse globale : le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique

- Gérer les **causes sous-jacentes** à l'appauvrissement de la diversité biologique (intégration)
- Réduire les **pressions directes** et encourager l'utilisation durable
- **Sauvegarder directement** les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique
- Renforcer les **avantages** retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes
- **Renforcer la mise en œuvre** au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

Living in harmony with nature





VISION

D'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples

MISSION

Prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes sont résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté.

BUT STRATÉGIQUE A :
Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique

BUT STRATÉGIQUE B :
Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

BUT STRATÉGIQUE C :
Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

BUT STRATÉGIQUE D :
Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

BUT STRATÉGIQUE E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

MÉCANISMES DE SOUTIEN



But B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

- Objectif 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.
- Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres (+ d'autres aspects de la surexploitation).
- Objectif 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.
- Objectif 8 : D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.
- Objectif 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour



But B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

Objectif 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement **de tous les habitats naturels, y compris les forêts**, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les **espèces menacées et les écosystèmes vulnérables**, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.

Objectif 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

Objectif 8 : D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur **les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique**.

Objectif 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour



Merci de votre attention!

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

413 rue Saint Jacques , Suite 800

Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada

Tél. : +1 514 288 2220

Télec. : + 1 514 288 6588

Courriel : secretariat@cbd.int

www.cbd.int